

**ENTRE INTERDIT ET IMAGINAIRE, LA SACRALISATION DE LA CAVE A VINS
PARTICULIERE**

Roxane FAVIER

Doctorante Contractuelle Chargée d'Enseignement
Centre de Recherche en Management (UMR 5303 CNRS/UT1)
IAE - Université Toulouse I Capitole
roxane.favier@iae-toulouse.fr

**ENTRE INTERDIT ET IMAGINAIRE, LA SACRALISATION DE LA CAVE A VINS
PARTICULIERE**

RESUME : Cet article de recherche s'appuie sur la théorie du sacré et du profane afin d'étudier la sacralité dont est investie la cave à vins particulière et qui se répercute sur les biens conservés, à savoir les bouteilles de vin, à travers un phénomène de contamination. À travers la collecte de récits de vie de propriétaires ou proches de propriétaires de caves à vin, cette recherche permet de révéler l'interdiction d'accès au lieu sacré comme facteur de maintien du caractère sacré et comme facteur de construction d'un imaginaire formé autour de l'interdit. Cet article pose également une réflexion sur la désacralisation du lieu suite à une déception ou suite à la transformation statutaire d'un tel lieu avec l'émergence des armoires réfrigérées.

MOTS-CLES : sacré, imaginaire, interdit, récit de vie, cave à vins.

BETWEEN FORBIDDEN AND IMAGINARY, PRIVATE WINES CELLAR SACRALIZATION

ABSTRACT: This research article is based on the sacred and the profane theory in order to study the sacredness of the private wines cellar and which affect goods preserved, that is to say wine bottles, through contamination phenomenon. Through life stories collect of wines cellar's owners or members of the owner family, this research allows to reveal a ban on access to the sacred place as a factor support of the sacred nature and as a construction factor of an imaginary shaped around the place forbidden. This article make think about the desacralization following a disappointment or following the statutory transformation of a such place with the emergence of wine refrigerators.

KEY-WORDS: sacred, imaginary, forbidden, life story, wines cellar.

INTRODUCTION

Inaugurée le 31 mai dernier à Bordeaux, la Cité du Vin se veut être « un lieu unique dédié aux cultures du vin »¹. Parallèlement aux différents espaces immersifs, sensoriels et interactifs que propose ce site culturel, la Cité du Vin renferme également en son sein une cave à vins circulaire, l'une des plus rares au monde. Avec près de 14 000 bouteilles provenant d'une dizaine de pays différents, la cave à vins du monde, dénommée Latitude20, accueille dans un même lieu une grande diversité de vins, de quoi faire rêver de nombreux amateurs.

Pour des raisons pratiques ou hédoniques, 63% des Français affirment stocker du vin pour une consommation future. Que ce soit dans une cave souterraine ou dans une armoire à vins, ces derniers conservent en moyenne 68 bouteilles dans le but de respecter au mieux le vin et son mode de conservation idéal (température, humidité...)². Cependant, une différence majeure intervient quant au choix du lieu de conservation. En effet, symboliquement parlant, conserver son vin dans une cave souterraine, dans sa cuisine ou encore dans son salon dans une armoire réfrigérée n'a pas la même signification et le sens attribué aux pratiques de consommation de vin en sera différent.

Le vin est l'une des rares catégories de produits à avoir un statut à part dans l'alimentation de manière générale et ne peut, ainsi, être comparable aux biens de grande consommation (Amine et Lacoëuilhe, 2007). Le vin est un produit « vivant » et possède une âme. En effet, bien qu'embouteillé et stocké, le vin continue sa fermentation. Cependant,

contrairement à une image répandue, le vin ne médite pas, il travaille. La constitution d'une cave est empreinte de noblesse puisque l'amateur en fait davantage profiter les autres que lui-même en offrant ses meilleures bouteilles à ses amis ou encore en transmettant son trésor à ses héritiers, tissant ainsi un lien entre le passé et l'avenir. En donnant des conseils sur sa constitution, Maurice Constantin-Weyer (2008 [1932]) conclut que lorsque celle-ci « sera composée, elle devra être, pour vous, le lieu sacré de vos méditation (...) Vous poserez votre chandelier sur un tonneau. Vous vous promènerez longuement, méditant devant chaque casier. Ne craignez pas de vous ennuyer. »

Cette spiritualité caractéristique du vin se retrouve également dans les écrits de Bachelard (1948). À la question « *Qu'est-ce que le vin ?* », Bachelard répond de la manière suivante : « *C'est un corps vivant où se tiennent en équilibre les esprits les plus divers, les esprits volants et les esprits pondérés, conjonction d'un ciel et d'un terroir. Mieux que tout autre végétal, la vigne trouve l'accord des mercures de la terre donnant au vin son juste poids. Elle travaille tout le long de l'année en suivant la marche du soleil à travers tous les signes zodiacaux. Le vin n'oublie jamais, au plus profond des caves, de recommencer cette marche du soleil dans les « maisons » du ciel. C'est en marquant ainsi les saisons qu'il trouve le plus étonnant des arts : l'art de vieillir (...).* » Faire vieillir un vin s'apparente donc à un art. L'amateur se doit d'accompagner au mieux le vin dans cette « marche », d'où l'importance primordiale du lieu et du mode de conservation.

La conservation du vin n'est aujourd'hui plus réservée à une élite possédant une cave à vins particulière. Cette possession statutaire est désormais accessible à toutes personnes souhaitant faire vieillir son vin en passant par l'acquisition d'une armoire réfrigérée recréant les conditions de conservation d'une cave à vins. Cependant, nous pouvons penser ici que le vin se retrouve,

¹ Présentation de la Cité du Vin, consultable en ligne sur <http://www.laciteduvin.com/fr>

² Ipsos (2015) pour EuroCave, Les Français et la conservation du vin, consultable en ligne sur <http://www.ipsos.fr/decrypter-societe/2015-09-09-comment-francais-conservent-ils-leur-vin>

pour le moins, dépossédé de sa sacralité. Il convient alors de se demander ici si cette sacralité est uniquement le fait du produit lui-même ou si c'est le lieu de conservation, ici la cave souterraine, qui lui confère cette caractéristique. Nous nous attacherons donc ici à étudier le rôle du lieu de conservation dans la signification accordée aux biens conservés, ici les bouteilles de vin, dans un contexte familial. Nous pouvons dès lors nous poser la question suivante : comment un bien peut-il se sacrifier à travers l'interdiction d'accès au lieu dans lequel il est conservé ?

La contribution de cet article est double : (1) mieux comprendre la sacralisation d'un bien par le biais d'une contamination du lieu sacré et (2) considérer l'interdit comme facteur de maintien de la sacralisation et producteur d'imaginaire. Ces interrogations semblent aujourd'hui prendre leurs sens puisque les consommateurs se montrent plus exigeants en matière de qualité des vins et se questionnent de plus en plus concernant la maturation et le vieillissement des vins dont ils ont fait l'acquisition.

1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

1.1. *THEORIE DU SACRE ET DU PROFANE EN COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR*

Une dichotomie sacré-profane a été introduite dans le courant marketing par Belk, Wallendorf et Sherry en 1989. Des possessions, événements ou autres phénomènes de consommation deviennent cultes voire sacrés en étant progressivement séparés du monde profane. Qu'advient-il alors des biens ordinaires conservés dans des lieux considérés comme sacrés ?

1.1.1. *Deux processus en marche : sacralisation et sécularisation*

Au cours de leur étude « *Odyssey* », Belk, Wallendorf et Sherry (1989) ont identifié deux processus fondateurs : la transformation de produits profanes en objets sacrés et, le maintien et la perte du sacré (désacralisation). Ils postulent également que nous assistons, depuis quelques années, à une sécularisation de la religion, marquée notamment par le déclin des rituels religieux, et à une sacralisation du séculaire, à travers des domaines qui ont développé leur propre statut sacré. Rousseau va même jusqu'à parler de « religion civile » pour caractériser le fait de trouver l'essence de la religion dans ce qui est traditionnellement considéré comme séculaire. Ainsi, de nos jours, plutôt que de vivre des significations extraordinaires déjà atteintes par la religion, les consommateurs contemporains définissent certains objets, lieux ou expériences de consommation comme représentant quelque chose de plus que l'ordinaire. En cela, ils participent à ce que la sociologie de la religion appelle le sacré.

1.1.2. *La sacralisation des lieux*

Depuis plusieurs décennies, les chercheurs en sciences sociales se sont vivement intéressés à la diffusion du sacré dans les sphères profanes de la vie sociale. Après son introduction dans le courant marketing, des études sur le caractère sacré d'objets ou phénomènes de consommation ont fait l'objet d'une littérature abondante en recherche en comportement du consommateur, et ce dans plusieurs catégories de consommation : automobile, nouvelles technologies, motocyclisme, divertissement, aventure... (Muñiz et O'Guinn, 2001 ; Muñiz et Schau, 2005 ; Kozinets, 2001 ; Kozinets, 2002b...). Pour autant, la sacralisation des lieux, et son transfert sur les biens qu'ils renferment en leur sein, est l'un des aspects de la théorie

du sacré et du profane a ne pas avoir fait l'objet d'une littérature étendue.

Selon Belk, Wallendorf et Sherry (1989), des lieux peuvent être sacrés naturellement sans qu'un processus de sacralisation n'intervienne. D'autres se sacralisent car ils sont empreints de hiérophanies (Eliade, 1949), en d'autres termes de manifestations du sacré. Puis, un lieu peut également se sacraliser selon les événements qui s'y sont déroulés en son sein ou si des personnes sacrées y sont nées ou apparues ou encore où des personnes ont assisté à de mystérieuses révélations, c'est le cas par exemple de la ville de Jérusalem ou de la Grotte de Massabielle à Lourdes où la Vierge Marie apparut à Bernadette Soubirous en 1858. Une fois considéré comme sacré, le lieu peut faire l'objet de certains rituels tels que le pèlerinage ou la purification, ainsi retourner sur un lieu de vacances ou sur les lieux d'enfance d'un proche ou d'une idole (Galluzzo, 2013) peut en être une illustration.

Le premier lieu sacré dans le monde profane est le lieu d'habitat abritant la famille (Eliade, 1959). Au sein de ces lieux, des espaces privés peuvent être considérés comme des jardins secrets, c'est le cas, nous le verrons, des caves à vins. Enfin, les magasins et centres commerciaux peuvent également être sacrés car épicerie des rituels de shopping, c'est le cas notamment des magasins de luxe (Dion, 2007).

Enfin, des rites de passage peuvent marquer l'entrée dans un lieu sacré. En effet, selon Van Gennep (1981 [1909]), il existe une incompatibilité telle entre le monde profane et sacré, qu'un rite de passage faisant passerelle entre les deux mondes est nécessaire. La catégorie de rites qui nous intéresse, plus particulièrement, ici sont les rites dits contagionnistes qui se fondent sur « *la matérialité et la transmissibilité, par contact ou à distance, des qualités naturelles ou acquises* » (Van Gennep, 1981 [1909]). Pour finir, la frontière d'un monde à l'autre

peut soit être naturelle, soit être matérialisée par un objet, telle que la porte qui, comme nous allons le voir dans la partie suivante, est un symbole intimement lié à l'idée d'interdit.

1.2. APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE DE L'INTERDIT

L'accès au vin a souvent été marqué du sceau de l'interdit. En effet, par exemple, les années 20 aux Etats-Unis ont été marquées par la prohibition interdisant la fabrication, le transport et la vente de certains types de boissons alcoolisées tels que le vin. De plus, la consommation de vin est également soumise à certains interdits religieux, rituels et moraux. Enfin, l'accès à la cave à vin particulière a longtemps été réservé au « maître de maison ». Il convient donc de se pencher sur la notion d'interdit qui trouve ses racines en anthropologie.

1.2.1. L'interdit et le tabou

Présent dans toutes les langues polynésiennes (*tabu*), le terme « tabou » a fait son apparition dans la langue anglaise suite au récit du capitaine Hook revenu de son voyage dans l'Océan Pacifique (Webster, 1952 [1942]). Le terme est, à l'origine, employé comme un adjectif, il exprime une prohibition et signifie usuellement quelque chose de « sacré ». Le sens du terme « tabou » reste éloigné de celui attribué au mot « interdit », en effet, Smith (1979) après avoir fait l'analyse des traductions du terme dans plusieurs dialectes en a conclu que « *la notion n'implique nullement l'idée d'interdiction dont nous l'accompagnons spontanément. Il n'y a rien ni personne qui interdise ou qui sanctionne.* »

L'idée de tabou s'accompagne également d'un phénomène de contagion. En effet, l'individu qui transgresse un tabou se voit devenir lui-même tabou faisant ainsi intervenir une force magico-

religieuse par effet de transfert. L'individu ne peut alors s'en libérer qu'en prenant part à une cérémonie de purification (Webster, 1952 [1942]). En effet, l'anthropologue Northcote W. Thomas, cité par Freud (1913) affirme que « *celui qui a violé un tabou est, de ce fait, devenu tabou lui-même. Certains dangers découlant de la violation d'un tabou peuvent être conjurés à l'aide d'actes de pénitence et de cérémonies de purification* ». Cette conclusion ne s'applique pas au concept de l'interdit qui n'est pas investi d'une force magico-religieuse qui nécessiterait une cérémonie de purification pour absoudre le transgresseur. En détournant l'interdit, le transgresseur a la possibilité soit de confesser son « crime » ou soit de le cacher, ce qui n'est pas possible avec le tabou qui se manifeste la plupart du temps par des expressions physiques telles que des maladies de la peau (Smith, 1979).

De plus, pour Sabri, Manceau et Pras (2010), tout comme Freud (1913), le tabou serait la cause de l'instauration d'interdits, autrement dit l'interdit serait une manifestation du tabou. En effet, pour ces auteurs, un tabou est une « *production culturelle, à caractère sacré (religieux) ou magique (profane), qui édicte des interdits comportementaux et/ou conversationnels, associés chez l'individu à une ambivalence affective, et dont la transgression est susceptible de provoquer des sanctions en raison du caractère contagieux du tabou.* » Cependant, tous les interdits ne sont pas l'expression d'un tabou, à titre d'exemple, les interdits fixés aux enfants par l'autorité parentale ou éducative, tels que les interdits d'accès ou de se comporter, ne sont pas marqués d'un quelconque tabou. Les recherches menées en sciences de l'éducation se dirigent particulièrement dans ce sens où la notion d'interdit est présentée comme essentielle dans l'éducation des enfants. En effet, il n'existe pas d'autorisation sans interdiction et il n'existe pas d'émancipation sans interdits. Dans le cas où aucun interdit ne serait posé, ceci aurait alors pour conséquence

de conduire l'enfant à ressentir plusieurs formes d'angoisse (angoisse d'abandon et/ou angoisse fusionnelle) (Robbes, 2006).

Loin d'être tous universaux, les interdits sont dépendants de la culture et de l'époque dans lesquelles ils interviennent. Par exemple, il était autrefois interdit à l'enfant de parler à table, sauf pour répondre aux questions des adultes alors qu'aujourd'hui le modèle de l'enfant-roi domine (Trémintin, 2009). Autre exemple, en Inde, il est interdit de tuer ou de consommer de la vache qui est un animal sacré dans le pays. La viande est, en effet, la catégorie alimentaire qui est la plus fréquemment interdite selon les cultures (Fessler et Navarrete, 2003). L'interdit évoque également l'idée d'une autorité et la menace d'une sanction en cas de transgression. Son objectif est ainsi d'instituer des comportements attendus. L'imposition d'interdits, tout comme les normes, participent alors au bon fonctionnement du groupe ou de la société (Métayer, 2014).

1.2.2. *L'interdit appelant à la transgression*

Les notions d'interdit et de transgression vont de pair, l'idée de transgression serait même une source de plaisir, un attrait obsessionnel, pour la personne qui détourne volontairement l'interdit (Freud, 1913). Loin d'être dissuasif, l'interdit pourrait même être incitatif, c'est le cas notamment de l'interdiction de certaines drogues (Kopp et Spach, 2014). En effet, l'interdit est perçu positivement par le consommateur de drogues dans la mesure où il peut être constitutif de l'identité du groupe auquel il appartient. L'individu souhaitant transgresser réalise ainsi alors un arbitrage entre les risques encourus et le bénéfice attendu (plaisir de l'interdit). Kopp et Spach (2014) se sont ainsi interrogés, dans le cas de la consommation de drogues, sur cet arbitrage entre le coût entraîné par une

sanction pénale et les bénéfices procurés par la transgression. Il découle alors des résultats obtenus une minimisation des coûts perçus par les consommateurs et une valorisation de la transgression, la loi aurait donc plus un effet incitatif que dissuasif.

L'interdit devient ainsi un objet attrayant qui « fait naître le désir de l'abattre » (Fize, 2004). Ce dernier auteur évoque également qu'au-delà d'une tentation de transgression, il existe une transgression en pensée, c'est-à-dire que les individus s'imaginent transgresser l'interdit sans vraiment passer à l'acte. Les risques auxquels s'exposent les transgresseurs sont d'autant plus importants que l'objet est sacré. En effet, pour Durkheim (1912), les choses sacrées sont « *celles que les interdits protègent et isolent* ». Ainsi, ce qui est sacré serait instantanément frappé d'interdit, celui-ci peut dès lors être soit respecté, soit profané, c'est-à-dire que la transgression de l'interdit conduit inévitablement à la désacralisation de l'objet et induit des émotions négatives chez le transgresseur telles que la culpabilité, la mauvaise conscience ou encore la déception. Même si l'interdit n'est pas réglementé et qu'aucune sanction n'est en définitive à craindre, les émotions négatives ainsi induites ne peuvent être évitées, à l'instar des effets spirituels néfastes liés au péché chez les chrétiens (Smith, 1979). De plus, toutes les transgressions ne conduisent pas aux mêmes types de sanction, d'autant plus que si une sanction s'avère être disproportionnée cela peut alors conduire à un effet néfaste inverse.

Dans le cas de l'accès à un lieu sacré, une réglementation stricte est mise en place. A la frontière entre le monde profane et le monde sacré, la porte est souvent l'objet qui autorise ou interdit l'accès. Le seuil est une chose sacrée, caractérisée par des arrivées et des départs et qui renferme deux « êtres » réveillant « *en nous deux directions de songe* » (Bachelard, 1961 [1957]). Au sein de

nombreuses mythologies, il est courant de voir le symbole de la porte comme marquant l'entrée et la sortie entre deux univers, porte souvent surveillée par des « gardiens » (Durand, 1992 [1969]), tels que des dragons ailés, sphinx, statues ou autres divinités des frontières (Van Genep, 1981 [1909]). Concernant la cave, la porte l'y conduisant fait souvent l'objet d'un imaginaire abondant, tantôt perçu comme les entrailles de la maison, tantôt perçu comme « *symbole d'isolement, de régression et d'intimité* » (Durand, 1992 [1969]).

Une interrogation émerge alors quant à l'efficacité de l'institution d'interdits. Sur ce sujet, deux points de vue s'opposent : d'un côté, l'interdit permet de rendre des objets désirables et de l'autre l'interdit est une entrave à la liberté, d'où le célèbre slogan de mai 1968 décrétant « *il est interdit d'interdire.* » A la lumière de ces quelques éléments de littérature, nous allons tenter de comprendre comment un interdit peut ainsi participer au maintien du caractère sacré d'un lieu et des objets qu'il abrite.

2. METHODE DES RECITS DE VIE

Née de l'impulsion de l'École de Chicago au début du vingtième siècle, la méthode des récits de vie est apparue, plus précisément, dans les écrits de Thomas et Znaniecki, *Le Paysan Polonais en Europe et en Amérique : récit de vie d'un migrant* (1918-1920).

En sciences sociales, le récit de vie résulte de l'entretien narratif. Il s'agit d'un entretien « *au cours duquel un « chercheur » demande à une personne (...) de lui raconter tout ou partie de son expérience vécue* » (Bertaux, 2010 [1997], p. 10). Le récit de vie permet un regard rétrospectif de l'objet social sur l'ensemble ou une partie de sa trajectoire individuelle qui est alors mise en intrigue.

Délaissée durant quelques années, la méthode des récits de vie connaît un

renouveau notamment grâce à la recherche doctorale menée par Özçağlar-Toulouse (2005). Cette méthode fait état de plusieurs intérêts dont la mise en récit par le répondant et la prise en compte de la réalité socio-culturelle. La notion de récits de vie est à différencier de celle d'histoire de vie, notions très souvent confondues. Alors que le récit de vie est une mise en valeur d'événements suffisamment importants pour être racontés par le narrateur (Atkinson, 2002), l'histoire de vie est l'histoire réellement vécue par le sujet.

Dans le cas de notre recherche, la méthode des récits de vie est apparue comme une évidence. En effet, nous souhaitons que les narrateurs nous racontent leur rapport au vin, de leur premier contact, précédent la consommation effective, à leur dernière expérience de consommation. Il s'agit ici notamment de mettre l'accent sur le rôle que joue le vin dans la vie du narrateur, de son enfance à aujourd'hui.

Lors de la préparation de la phase de collecte de données, il est très important, dans le cadre de cette méthodologie, de diversifier le plus possible les situations économiques et sociales des narrateurs ce qui permet de maximiser différentes visions de l'objet d'étude. Notre échantillon s'est ainsi construit de manière progressive par le recrutement de profils divers en termes de niveau d'étude, d'emploi occupé ou non au moment de l'entretien, de l'âge, de l'origine sociale, du type d'habitat occupé ou encore de la situation familiale.

En termes de quantité, nous avons suivi le principe de saturation des données (Martineau, 2005). C'est ainsi que nous avons collecté 10 entretiens de type récits de vie (5 hommes et 5 femmes) d'une moyenne de 83 minutes nous permettant de bénéficier d'un corpus de plus de 200 pages de retranscription. Concernant l'interprétation des données, nous avons opté pour une analyse de contenu thématique manuelle ce qui nous a permis

de faire émerger les thèmes de façon progressive (Miles et Huberman, 2003).

3. RESULTATS

Sans les avoir guidé sur le sujet, tous les narrateurs, sans exception, ont fait part du rôle important joué par la cave à vins, qu'elle leur appartienne ou appartienne à leur famille, dans leur rapport au vin.

3.1. La « vie » de la cave à vins

Parallèlement à sa dimension spirituelle, la dimension hédonique du vin est aujourd'hui incontestable. Cependant, avec l'apparition des caves à vin particulières, la recherche du plaisir n'est plus le seul fait de la consommation de vin mais peut également s'accompagner d'une volonté de collectionner notamment à travers la constitution d'une cave à vins. La cave à vins possède ainsi une vie, un rythme façonné par les entrées et les sorties des bouteilles. Les bouteilles « entrantes » sont alors souvent de petites trouvailles dénichées chez un caviste ou un producteur lors d'un voyage ou d'une improbable occasion, quant aux bouteilles « sortantes », elles sont choisies avec minutie selon les mets servis lors du repas mais également selon le profil des convives, notamment selon leur capacité à apprécier un bon vin.

S - Quand on reçoit des gens qu'on aime bien, on ouvre les meilleures bouteilles, enfin quand on sait qu'ils sont aussi capables de les apprécier, si c'est pour dire qu'il est pas mal, non merci, j'aurais pu l'acheter au supermarché local. Et puis je pense qu'on sait aussi s'adapter aux amis et faire découvrir aussi des vins plus faciles, c'est quand même dommage d'ouvrir un très grand vin avec quelqu'un qui ne saura pas l'apprécier, je trouve ça vraiment idiot.

R - Je bois avec des amis le week-end et encore ça dépend avec lesquels, avec ceux qui je sais peuvent apprécier. Si tu veux

ouvrir un Château de Pez 95 à des types qui savent même pas ce que c'est, je veux dire si c'est pour moi me la faire toute seule devant eux qui s'en foutent à la limite je préfère me la faire moi toute seule.

3.2. La cave à vins, le jardin secret de la figure paternelle

Simonnet-Toussaint (2006) décrit la cave comme un « *lieu atemporel, lieu de l'intimité et du secret* » et apparaît alors être une métaphore de l'inconscient paternel. La cave à vin est alors considérée comme étant hors du temps où seuls les initiés peuvent s'y retirer et contempler le mystère du vieillissement du vin. Constantin-Mayer (2008 [1932]) ajoute que « *s'il est un bien qu'on doive gérer en bon père de famille, c'est justement celui-là.* » La figure paternelle est donc indissociable du vin et de la gestion de la cave à vins familiale.

Puis, à l'acquisition, la bouteille de vin est tout à fait ordinaire. Ce n'est qu'au moment où elle franchit le seuil de la porte de la cave à vins que celle-ci se sacralise comme si elle subissait un « rite de passage » entre le monde profane et le monde sacré (Van Genep, 1981 [1909] ; Villier, 2015). Cet événement est dû à un effet de contamination (Belk, Wallendorf et Sherry, 1989). Cependant, alors que la bouteille de vin ordinaire devient sacrée, l'individu participant à son transfert du monde profane au monde sacré, n'est pas lui-même marqué par la sacralité du lieu. En effet, il fait, pour l'heure, office d'intermédiaire permettant à l'objet de passer d'un état déterminé à un autre, il en sera différemment lorsqu'il léguera ses trésors à la postérité.

Si la cave à vins est si chère à la figure paternelle, c'est qu'elle fait également partie de son soi étendu (Belk, 1988). Les bouteilles que le père ou le grand-père stocke dans sa cave sont d'une grande valeur sentimentale et ce pour plusieurs raisons :

(1) la bouteille peut correspondre à un moment particulier de la vie de la figure paternelle chargée de souvenirs (année de mariage, de naissance des enfants...);

A - Mon père il m'a toujours dit « tu vois il y a le vin de l'année de ta naissance », il m'a dit « quand tu te marieras je te donnerai la bouteille », alors autant dire que j'ai 30 ans, que le vin n'a toujours pas été ouvert, ça doit être une sacrée piquette quand même. Mais bon, ça fait plaisir à mon père.

(2) la bouteille provient d'un héritage ou est un don ;

T - Moi j'ai des vins qui datent de 85 même plus vieux et des fois c'est trois jours de préparation, faut l'ouvrir, le laisser s'étendre, le décanter. Par exemple, ma mère a 60 ans on va attaquer les vins qui ont vingt ans quoi. Mon pauvre père qui n'est plus là, il avait mis 200 bouteilles à la cave, la plus vieille bouteille est de 43 mais celle-là je vais la garder, c'est trop vieux. Ce qu'il faudrait que je fasse, c'est faire venir un expert pour qu'il l'estime mais il y a des vins je n'ai pas spécialement envie de les vendre, ils sont côtés je le sais, mais il y a aussi une valeur sentimentale, c'est ridicule des fois.

(3) la bouteille vieillit dans la cave depuis plusieurs années et a donc accompagné les différentes étapes de la vie de son propriétaire, la bouteille a vieilli en même temps que lui ce qui engendre une grande fierté.

G - Mon grand-père a ce côté fierté de la cave. Il y a des années il a mis la clim d'abord dans sa cave à vin et 5-6 ans après il l'a mis dans la maison alors que ma grand-mère ne supportait pas la chaleur. En fait je pense que ça fait partie de lui, la maison est à eux, mais la cave est à lui. Elle n'y va pas, c'est son jardin secret à lui, et c'est sa fierté, ma grand-mère n'a jamais parlé du vin mis à part de dire qu'il est bon. Je pense que les clés sont accessibles pour ma grand-mère mais elle n'ira pas. Elle lui dira juste qu'elle a besoin de certains vins et lui ira les chercher.

Il y a quelque chose de sacré, on sacralise la cave.

3.3. L'interdiction d'accès comme facteur de maintien du caractère sacré

L'interdiction d'accès à un lieu sacré est souvent permise lorsqu'il y a un risque de profanation. C'est le cas par exemple des réglementations strictes prises à l'égard des grimpeurs évoluant dans la nature. Les écologistes prônent alors un retour au sacré par la mise en place d'interdictions afin de redonner à la nature son statut pour ne plus qu'elle soit transformée à la guise des grimpeurs souhaitant perpétuer leurs pratiques (Vachée, 2000). Cet exemple suggère donc qu'une interdiction d'accès permet une (re)sacralisation, en d'autres termes, un lieu peut être sacralisé car il est justement interdit.

Les narrateurs que nous avons rencontré ont, pour la majorité d'entre eux, évoqué l'interdiction d'accès à la cave à vins du père ou du grand-père comme élément marquant de leur trajectoire individuelle vis-à-vis de leur rapport au vin.

G - La cave de mon grand-père est fermée. Il ne me laisserait pas les clés, et ma grand-mère n'y va pas. Elle ne décidera pas en fait, c'est son environnement à lui. Tu vois moi par exemple gamine on n'avait pas le droit d'aller à la cave de mon père parce que je pense que mon père ne voulait pas qu'on casse un truc, plus grand on pouvait, par contre il nous disait « il n'y a pas de soucis si vous avez besoin d'une bouteille de vin, je vous la file mais vous me demandez, vous ne savez pas ce que je fais vieillir, je ne veux pas que vous alliez toucher ». Après je pense qu'il n'allait pas me filer un super vin parce que j'avais 20 ans. Tu vois au point auquel je lui fais confiance mais ça mon papi, non t'y va pas quoi.

A - Il y a une cave en sous-sol chez mes parents. Il doit y avoir comme 300 bouteilles,

c'est une bonne grosse cave. Mon père la classe par région apparemment, mais on n'a pas le droit de rentrer en fait, je crois qu'il a peur qu'on y prenne des bouteilles ou je ne sais pas. Une fois mon conjoint a eu le droit d'y aller pour chercher un vin en particulier, lui il a eu le droit, car c'est un stéréotype d'homme aussi. Mais attention il n'avait pas intérêt de se tromper, mon père il sait exactement combien de bouteilles il y a, je pense qu'il a fait un plan et tout, il doit y avoir même une alarme si tu ne tires pas le bon vin.

Bien que ne faisant pas l'objet de sanctions législatives ou divines en cas de non-respect de l'interdiction, le risque perçu de la sanction sociale est important. Une de nos répondantes ayant enfreint l'interdiction n'a d'ailleurs toujours pas avoué son « crime » au principal concerné et tente de le justifier *a posteriori* afin de réduire une dissonance cognitive trop importante.

C - Un jour j'ai voulu faire un cadeau d'anniversaire à un ami qui venait de finir son diplôme d'œnologue, j'ai piqué dans la cave de mon beau-père les deux plus vieilles bouteilles que j'ai pu trouver, une de rouge et une de blanc pour lui offrir. C'était un Saint-Emilion de 68 et un Sauternes de 74. Mon beau-père n'est pas au courant, et toujours pas d'ailleurs, mais en même temps il ne buvait pas beaucoup de vin, quand il rendait des services, ses amis lui offraient du vin, il les stockait dans sa cave mais dès qu'il buvait du vin il avait des migraines donc il n'en buvait jamais. Il ouvrait des bouteilles que quand il y avait des invités donc c'est-à-dire trois fois l'an donc il n'en faisait rien. Il ne savait même pas la valeur de ce qu'il avait donc autant que ça serve.

3.4. Construction d'un imaginaire autour d'un interdit

Dans *La poétique de l'espace* (1957), Gaston Bachelard décrit une certaine image de la cave : « *La cave, on lui trouvera sans doute des utilités. On la rationalisera en énumérant ses commodités. Mais elle est*

d'abord l'être obscur de la maison, l'être qui participe aux puissances souterraines. En y rêvant, on s'accorde à l'irrationalité des profondeurs ». La cave est assimilée à un lieu mystérieux et inhospitalier où vivent, tapis dans l'obscurité, toutes sortes d'êtres angoissants, de la souris à l'araignée. Nous retrouvons cette image dans les propos de nos répondants :

A - J'imagine que ça doit être plein de toiles d'araignée et qu'il doit faire très froid.

L - La cave, c'est le seul endroit où on n'y va pas, c'est très humide. C'est une ancienne étable. Je pense que c'est là où il gardait les trucs au frais des fois.

Pour les propriétaires des lieux, l'image est différente même si les caractéristiques sont les mêmes :

J-M - J'adore descendre dans ma cave pour sentir la douce humidité si caractéristique de ce genre d'endroit.

Fort de cette image d'une cave synonyme d'angoisse mais aussi d'un lieu sacré réservé à l'initié, les enfants ou petits-enfants de propriétaires acceptent de manière étonnante leur interdiction d'accès. Ils ne font même pas preuve de curiosité en ne demandant pas d'y aller ou, encore plus étonnant, en ne demandant pas où celle-ci se trouve. Un grand respect des lieux est exprimé, il semble normal de ne pas avoir le droit d'entrer dans la cave à vins sans en avoir les connaissances au préalable.

L - Je ne sais pas s'il y a beaucoup de vins dans la cave de mon grand-père, en fait, je ne sais même pas où elle est. Je n'ai jamais demandé à y aller, je me suis jamais posée la question car toute façon, ben moi je ne saurais pas choisir.

L - J'ai jamais eu la curiosité d'y aller, après de toute façon, mis à part mon grand-père qui est un grand fan de vin, (...) on n'a pas une culture du vin de très bonne qualité.

De plus, en parlant de la cave de leur père ou de leur grand-père, les narrateurs emploient souvent le verbe « imaginer » :

W - J'imagine une petite cave où il y a des tables en rond avec des barriques.

Cette acceptation et cette construction d'un imaginaire autour d'un lieu interdit et sacré peuvent également s'expliquer par la crainte d'être déçu dont l'intensité peut varier selon l'écart entre l'imaginaire et la réalité. Plus la déception est forte, plus un processus de désacralisation est à même de se mettre en place, il s'agit ici d'une des conséquences de la transgression de l'interdit. Les propriétaires de caves à vin ne sont pas épargnés par cette déception. En effet, sortir un vin de la cave dont ce n'était pas le moment, que ce soit trop tôt ou trop tard, peut avoir un impact négatif sur la sacralité du lieu.

G - C'est arrivé à mon père de sortir un vin qu'il a fait vieillir, qu'il ne fallait surtout pas faire vieillir et qui du coup a très mal vieilli donc il avait peut-être 40 bouteilles bouchonnées et tout le monde a dit que c'était dégueulasse, mon père était hyper mal tu vois mais presque honteux quoi car tu as 15 personnes dans la maison et tu as sorti un vin dégueulasse.

Enfin, bercés par la culture du vin transmise par ses ascendants, certains enfants, devenus adultes, identifient une similitude entre leur trajectoire individuelle vis-à-vis de leur rapport au vin et celle de leur père ou grand-père. C'est par ce mécanisme d'identification que ces enfants-là vont développer le souhait de constituer leur propre cave et de faire ainsi pénétrer et perdurer la sacralité d'un tel lieu dans leur propre foyer malgré toute la difficulté que cela engendre.

A - Nous, à la maison, on a essayé de faire une cave mais s'il y a du vin à la maison, on

va facilement ouvrir une bouteille le week-end, le soir. (...) Au salon du vin, mon conjoint a acheté une bouteille à 15 euros. Il voulait la garder, on est rentré le soir, on l'a bu alors autant te dire que nous on ne peut pas avoir de cave.

G - J'ai essayé de me constituer une cave mais plus pour avoir un stock. Ne pas courir aller acheter quelque chose quand tu es invité ou que quelqu'un vient. C'est manière d'avoir douze bouteilles à la maison.

DISCUSSION

Du point de vue méthodologique, le nombre de récits de vie mérite d'être augmenté, cependant, une saturation a rapidement été atteinte. Puis, afin d'obtenir une richesse d'informations dans les récits de vie collectés, il est souvent recommandé de rencontrer plusieurs fois les narrateurs, ce qui n'a pas été entrepris ici à cause de contraintes temporelles mais qui sera amené à l'être à l'avenir (Atkinson, 2002 ; Thompson, 1997). Enfin, notre recherche se heurte au débat lié à l'illusion biographique et à l'objectivation des récits. En effet, pour Bourdieu (1996), interpréter des trajectoires biographiques conduit nécessairement à une surinterprétation.

Cependant, l'objectivation des récits est réalisée à partir du moment où ce qui intéresse le chercheur n'est pas la logique des événements liés à la vie personnelle du narrateur mais plutôt à sa mise en récit ce qui permet d'en faire découler des structures objectives (Tiercelin, 2013). Enfin, il aurait été intéressant de collecter également les récits de vie de propriétaire d'armoire réfrigérée et non pas seulement de propriétaires ou proches de propriétaires de caves à vin particulière.

Du point de vue théorique, Belk, Wallendorf et Sherry (1989) n'ont pas fait apparaître dans leur recherche l'interdit comme potentiel facteur de maintien du caractère sacré. Il conviendrait donc d'étendre la littérature en y englobant d'autres disciplines en sciences sociales,

telles que l'anthropologie, afin de remonter aux origines de l'interdit, et plus particulièrement aux origines de l'interdit d'accès à des lieux ainsi que les rites qui y sont liés. A titre d'exemple, l'entrée dans une cave à vins, alors que celle-ci a été interdite, n'entraîne pas de sanction divine mais plutôt sociale car cette transgression serait synonyme de profanation du lieu sacré, un certain nombre de rites peuvent alors accompagné ce passage inverse du monde sacré vers le monde profane.

CONCLUSION : PERSPECTIVES ET ENJEUX

Peu abordé en marketing, le concept d'interdit et son rôle dans la sacralisation de lieux ou d'objets méritent d'être éclaircis lors de recherches futures. Il s'agit là d'un concept qui peut avoir une influence indéniable sur le comportement du consommateur. De plus, l'étude de la cave à vins particulière peut être étendue à d'autres sphères de la vie des consommateurs qu'elles soient imprégnées de sacré ou non. Outre les interdits liés à une législation, telle que la consommation de drogues, il serait intéressant d'étudier les interdits prenant sens au sein de la vie ordinaire tels que la défense d'entrée au sein de certains lieux historiques dont l'exploitation touristique nuit à leur conservation tel est le cas de la Grotte de Lascaux fermée au public depuis 1963 mais dont une reconstitution a été créée non loin de là. De plus, la déception que peut engendrer au final la découverte du lieu sacré et tant interdit peut conduire à un processus de désacralisation du lieu en question, et par extension des biens enfermés en son sein. Enfin, l'engouement pour les armoires réfrigérées de ces dernières années pose la question de l'ostentation, de l'expression d'un certain statut social. En effet, la cave à vins étant généralement hors d'atteinte de manière directe, l'armoire réfrigérée entreposée dans le salon ou la cuisine est visible aux yeux de tous. Devenue plus accessible, la

conservation de vin n'est-elle pas devenue
un signe ostentatoire éloigné de sa
fonction principale et de son caractère
sacré ?

BIBLIOGRAPHIE

- Amine A. et Lacoëuilhe J. (2007), Les Pratiques de consommation du vin : rôle des représentations et des situations de consommation, in J.L. Giannelloni (coord), *Congrès International de l'Association Française du Marketing*, Aix-Les-Bains.
- Atkinson R. (2002), The life story interview, *Handbook of interview research: context & method*, eds. J. F. Gubrium et J. A. Holstein, USA, Sage Publication, 121-140.
- Bachelard G. (1961 [1957]), *La poétique de l'espace*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Bachelard G. (1948), *La Terre et les rêveries du repos*, Paris, Librairie José Corti.
- Belk R. W. (1988), Possessions and the extended self, *Journal of Consumer Research*, 15, 2, 139-168.
- Belk R.W., Wallendorf M. et Sherry J.F. (1989), The sacred and the profane in consumer behavior : theodicy on the odyssey, *Journal of Consumer Research*, 16, 1, 1-38.
- Bertaux D. (2010 [1997]), *Le récit de vie - L'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin.
- Bourdieu P. (1996), *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*, Paris, Editions du Seuil.
- Constantin-Weyer M. (2008 [1932]), *L'âme du vin*, Paris, Editions de La Table Ronde.
- Dion D. (2007), Processus de sacralisation des magasins de luxe, *12^{ème} Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne*, Dijon, Novembre.
- Durand G. (1992 [1969]), *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Dunod.
- Durkheim E. (1912), *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Editions F. Alcan, Paris.
- Eliade M. (1949), *Traité d'histoire des religions*, Paris, Payot.
- Eliade M. (1987 [1965]), *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard.
- Fessler, D. M. T. et Navarrete, C. D. (2003), Meat is good to taboo: Dietary proscriptions as a product of the interaction of psychological mechanisms and social processes, *Journal of Cognition and Culture*, 3, 1-40.
- Fize M. (2004), *Les interdits, fondement de la liberté*, Paris, Presse de la Renaissance.
- Freud S. (1913), Totem et Tabou. Interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs, Paris, Editions du Seuil.
- Galluzzo A. (2013), *Interprétations collectives et mythifications dans les communautés de fans de stars musicales*, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université Toulouse Capitole, Toulouse.
- Kopp P. et Spach M. (2014), La transgression des lois règlementant l'usage de drogues. Analyse des comportements des consommateurs et essai de vérification empirique, Rapport à l'attention de la Mission de recherche Droit et Justice.
- Kozinets R.V. (2001), Utopian enterprise: articulating the meanings of Star Trek's culture of consumption, *Journal of Consumer Research*, 28, 1, 67-88.
- Kozinets R.V. (2002b), Can consumers escape the market ? Emancipatory illuminations from burning man, *Journal of Consumer Research*, 29, 1, 20-38.
- Martineau S. (2005), L'observation en situation : enjeux, possibilités et limites. *Recherches Qualitatives - Hors-Série - numéro 2* pp.5 -17.
- Métayer S. (2014), *Sanctionner l'auteur d'une transgression. Etude d'une composante motivationnelle des valeurs morales*, Thèse de doctorat en Psychologie, Université Paris Descartes.
- Miles M. et Huberman M. (2003), *Analyse des données qualitatives*, Paris, De Boeck.

- Muñiz A.M. et O'Guinn, T.C. (2001), Brand community, *Journal of Consumer Research*, 27, 4, 412-432.
- Muñiz A.M. et Schau H.J. (2005), Religiosity in the abandoned Apple Newton brand community, *Journal of Consumer Research*, 31, 4, 737-747.
- Ozcaglar-Toulouse N. (2005), *Apport du concept d'identité à la compréhension du comportement du consommateur responsable : une application à la consommation des produits issus du commerce équitable*, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université du Droit et de la Santé - Lille II.
- Robbes B. (2006), Les trois conceptions actuelles de l'autorité, *Cahiers pédagogiques*.
- Sabri O., Manceau D. et Pras B. (2010), Le tabou, un concept peu exploré en marketing, *Recherche et Applications en Marketing*, 25, 1, 59-86.
- Simonnet-Toussaint C. (2006), *Le vin sur le divan, des représentations sociales aux représentations intimes*, Bordeaux, Editions Féret.
- Smith Pierre (1979), L'efficacité des interdits, *L'Homme*, 19, 1, 5-47.
- Thomas W. et Znaniecki F. (1918-1920), *Le Paysan polonais en Europe et en Amérique : Récit de vie d'un migrant*, Editions Nathan Université, Edition de 1998.
- Thompson C. J. (1997), Interpreting consumers: A hermeneutical framework for deriving insights from the texts of consumers' consumption stories, *Journal of Marketing Research*, 34, 4, 438-455.
- Tiercelin A. (2013), *Les transgressions des normes de marché. Le cas des consommatrices intensives des jeux vidéo*, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université de Rouen.
- Trémintin J. (2009), Le sens de la sanction dans l'action éducative, *Lien Social*, 918.
- Vachée C. (2000), *Représentations de la nature et comportements d'offre en escalade. Etude à partir de trois catégories d'acteurs : dirigeants de clubs, équipiers de falaises et moniteurs brevetés d'Etat*. Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, Laboratoire EROS, Grenoble 1.
- Van Gennep (1981 [1909]), *Les rites de passage*, Paris, Editions A&J Picard.
- Villier S. (2015), Jamais sans ma cave, fonction symbolique et esthétique de la cave à vins, *International Wine Symposium*, Université Toulouse Jean Jaurès, Toulouse.
- Webster H. (1942 [1952]), *Le tabou : Une étude sociologique*, Paris, Payot.